

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. »
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —)	3 fr. »
» 2 ^e page (— d ^e —)	5 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Des radicaux-socialistes notoires conviennent que la conduite du parti radical a été imbécile. Il est temps qu'ils s'en aperçoivent. Il est temps surtout qu'ils en changent !

La règle des partis n'est acceptable que si elle laisse le champ ouvert aux initiatives individuelles. Je ne parle pas bien entendu des pays de dictature où le parti — le seul parti reconnu et admis — n'est qu'un instrument de tyrannie aux mains du dictateur...

En France, sous prétexte de « discipline », certains ont trop tendance à transformer les partis en régiments manœuvrant à l'ordance et exécutant une consigne, reçue de loin, et la même pour tous.

Nous venons de voir ça aux élections cantonales.

Si vous ne voulez pas porter un uniforme à l'ordonnance, si vous n'acceptez pas de professer en toutes choses des opinions faites sur mesure pour le parti auquel vous tendances vous rattachent, vous êtes déclaré traître et rénégat.

Traître à quoi ? Rénégat de quoi ?

Des opinions que les autres ont formulées pour tous et une fois pour toutes.

Où ! On tient à votre disposition des principes arrêtés, fixés ! Des principes tout faits, sur toutes les questions. Il n'est pas admis que vous y proposiez des retouches. Un parti ainsi conçu n'est point une association de libres esprits mettant en commun leurs connaissances et leurs activités. Non. C'est une cour de caserne où des supérieurs, qui se sont eux-mêmes distribués les grades, vous mettent à l'alignement, sous la surveillance de caporaux veillant à l'exécution des ordres qu'ils ne sont pas chargés de comprendre... Ils sont là pour vérifier si vous avez bien endossé l'uniforme, moyennant quoi ils vous signent ou vous refusent la permission de « sortir en ville ». Je veux dire d'être le candidat du parti.

C'est ainsi qu'ils collaborent à une grande œuvre de libération humaine.

Nous en connaissons de ces types qui n'ont aucune peine à s'interdire toute pensée personnelle. Ils sont les plus rigides sergents de l'orthodoxie dirigeante. L'opinion des autres ne peut pas gêner la leur. Ils sont les pourchasseurs de l'hérésie : l'hérétique étant, suivant Bossuet, celui qui a une opinion personnelle.

C'est absurde et tyrannique. Le parti ainsi compris, est comme un chiffre auquel ses adhérents ajoutent des zéros ! Il répartit sur eux une omniscience définitivement acquise et, sur tous les cas, il a sa solution prête, qu'il faut appliquer.

Si vous êtes Front populaire, vous devez croire, dire et publier que, 40 heures c'est plus que 48 ; que c'est en augmentant le prix des choses qu'on favorise la consommation ! Vous devez croire, dire et publier que plus un peuple est « réglementé », plus il est libre et que le meilleur moyen d'assurer la paix, c'est d'aller se battre en Espagne.

Conformiste ! Étre conformiste, cela a de nombreux avantages. Du coup, on sait tout. Et le premier nique-douille venu qui adhère au parti S.F. I.O. se trouve capable de vous dire comment la société évoluera et quel sera, dans les temps à venir, le système économique qui régira les groupements humains.

Notre confrère de L'Opinion raconte qu'un de ses amis qui est dans le privé un homme intelligent, lui disait l'autre jour : « Oui, tu as raison sur cette question. Evidemment, ce qu'on veut nous faire faire est absurde. Mais dans le rassemblement populaire, je ne peux pas le « dire sous peine d'être impitoyablement vidé ! »...

Comme ça, nous en reviendrons à l'époque où s'affrontaient des dogmes irréductibles ! Et alors, demande notre confrère, si les hommes dépouillés de leur cervelle n'ont plus le droit de penser, à quoi bon des controverses et des confrontations d'idées. Il en a pourtant coulé du sang pour la conquête de ce droit et pour l'affranchissement des esprits.

Mais, au moins, autrefois ceux qui s'y opposaient avaient la franchise de leur doctrine. Et ce n'est pas sous le

masque de la liberté que s'exerçait leur tyrannie.

Avant de savoir exactement ce qu'a donné le second tour aux élections cantonales, il est encore temps de rappeler qu'il fut semé de précipices dont beaucoup étaient l'œuvre des Fédérations ou comités locaux qui ne voulaient pas précisément obéir aux consignes venues de Paris.

La contradiction qui est au fond du Front populaire s'est révélée de façon éclatante en de nombreux départements. Nous n'en citerons que deux. Celui de Vaucluse où la Fédération radicale a publié un appel adressé à tous les républicains, pour protester contre le parti S.F.I.O. coupable de « porter atteinte à l'indépendance du parti radical et de violer la discipline républicaine »...

Or, cet appel est signé par tous les parlementaires radicaux du département et au premier rang, par M. Edouard Daladier, ministre de la Défense Nationale et président du parti radical-socialiste.

Un autre exemple, celui de la Fédération du Nord, dont le président, notre confrère, Emile Roche, publiait samedi dans la République le bilan des « trahisons socialistes » et concluait par cette déclaration :

« Nous n'étonnerons personne et nous serons, fers sûrs, d'accord avec l'immense majorité, sinon avec l'unanimité du parti radical, en disant que l'impossibilité d'obtenir de nos voisins de gauche un concours égal à celui que nous étions prêts à leur donner, une franchise et une loyauté égales à celles dont nous avons fait l'éclatante et d'aucuns pensent imbécile — preuve, posera dès le lendemain des élections cantonales et au Congrès radical de Lille, un problème de moralité que nous ne nous séparerons pas sans avoir réglé. »

Imbécile !... C'est bien le mot. La conduite des radicaux a été imbécile, depuis trois ans. Il est temps qu'ils s'en aperçoivent. Il est temps surtout qu'ils en changent.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

D'où vient l'argent ?

Nous avons parlé des dépenses énormes faites par le parti communiste avant et pendant la dernière campagne électorale. Voici quelques précisions données par « le Matin » :

Affiches. — « Douze » affiches en couleurs, généralement illustrées de photographies et d'une présentation extrêmement soignée ont été composées à Paris. Chacune a été tirée à 15.000 exemplaires. Donc, au total, 180.000 affiches ont été apposées sur les murs, sans compter celles se rapportant dans chaque canton à la politique locale.

Parmi les titres de ces affiches, relevons : « Fidélité au programme », « Tout augmente », « Paysans », « Pour la défense de la propriété paysanne », etc.

Tracts. — « Douze » modèles de tracts différents ont été rédigés. Deux de ces tracts : « Vers une France libre, forte et heureuse », et « Finances publiques et justice sociale », distribués gratuitement aux sections, ont été tirés à 15.000.000 d'exemplaires.

Les dix autres, comme : « Paysans de France », « Pour la retraite des vieux », « La défense des petits propriétaires », « De l'ordre dans la production », « Commerçants », « Locataires », etc., ont été tirés à 8.000.000 d'exemplaires chacun. Ce qui fait un total de 110 millions de tracts destinés en principe à toucher chaque électeur !

Disques. — Le parti communiste a, d'autre part, fait enregistrer « trois » disques à deux faces, dont un spécialement destiné aux campagnes :

1° « Les trusts contre la nation », par Jacques Diélos. — « L'Union socialiste en 1937 », par Vaillant-Couturier ;

2° « Communisme, espoir du monde », par Marcel Cachin. — « La jeune génération aux côtés du Front populaire », par Raymond Guillois ;

3° « Ce qui reste à faire pour les paysans », par Renaud-Jean. — « Les communistes défendent la propriété paysanne », par Waldeck-Rocher.

Ces disques, d'une valeur de douze francs, étaient vendus aux comités de diffusion.

FILMS. — « Quatre » films de propagande ont été tournés et loués aux sections de province :

« Le temps des cerises », « Au secours du peuple basque », « Hommage à la Commune », « 14 juillet 1789-14 juillet 1937 ».

Informations

Echanges radiophoniques

M. Jean Lebas, ministre des P.T.T., fait connaître que par suite d'accords intervenus entre les services de la radiodiffusion de l'Etat français et les services de la radiodiffusion allemande, des programmes seront préparés chaque mois par la France et l'Allemagne à destination de chacune des deux nations.

Le 19 octobre, à 20 h. 30, Radio-Paris diffusera le premier concert organisé sur cette base d'échange par l'Allemagne.

Desiderata des professeurs de lycées

Le Syndicat national des professeurs de lycées demande la suppression des décrets-lois frappant encore les rémunérations diverses touchées par les professeurs, ainsi que l'octroi d'une indemnité de vie chère en deux fractions, l'une uniforme, égale à 150 francs, l'autre proportionnelle aux traitements de 1930.

Les boulangers du Calvados

Réunis au nombre de quatre cents à la Chambre de commerce, les boulangers du Calvados ont demandé que la taxe sur la farine soit scrupuleusement appliquée, que le prix du pain soit immédiatement porté à 2 fr. 60 et qu'il soit procédé à une révision de la marge de panification.

Faute d'avoir obtenu satisfaction sur ces points, les boulangers ont déclaré qu'ils se verraient dans l'obligation de ne plus appliquer la semaine de quarante heures ni les dispositions du contrat collectif.

Quatre jours de « pont »

Les banques resteront fermées cette année quatre jours pour la Toussaint. Le 1^{er} novembre tombe, en effet, un lundi, et une loi du 29 octobre 1909 proroge la date des échéances lorsqu'il en est ainsi.

Cette loi stipule que « aucun paiement d'aucune sorte sur effets, mandats, chèques, comptes courants, dépôts de fonds ou de titres ou autrement, ne peut être exigé ni aucun profit dressé le lendemain 2 novembre ».

C'est donc en application de cette loi que les banques seront fermées cette année le mardi 2 novembre et que le pont de la Toussaint s'étendra du vendredi soir au mercredi matin.

La loi a été appliquée en pareil cas en 1909 et en 1926.

La Balance commerciale

Des statistiques officielles du commerce extérieur de la France qui viennent d'être publiées pour le mois de septembre 1937, il ressort que le déficit de la balance commerciale, qui s'était chiffré à 1.297 millions pour le mois d'août, s'est élevé à 1.411 millions pour le mois de septembre, soit un accroissement de 115 millions par rapport au mois précédent.

Mais il convient d'observer que cet accroissement de déficit est surtout le conséquence de nos échanges avec nos colonies, ce qui n'est pas de nature à influencer défavorablement notre change.

Il importe donc de ne considérer que les résultats de notre commerce avec les pays étrangers. Envisagé à ce point de vue, le déficit de notre balance commerciale, qui s'est élevé à 1.011 millions pour le mois d'août, s'est établi à 1.047 millions pour le mois de septembre, soit moins de 4 0/0 d'augmentation.

Un appareil pour peser

Un brevet vient d'être pris par un jeune aviateur de Glasgow, M. Robert Munro, pour protéger ses droits mondiaux sur un appareil curieux à la construction duquel il a consacré deux années.

Cet appareil, qui ne pèse que vingt grammes, permet de mesurer le poids des infiniment petits et sera d'un grand secours à la chimie.

Au moyen de cet instrument, il est possible de mesurer la trace d'un crayon sur un timbre-poste ou d'une infiniment petite parcelle de coton.

M. Munro a refusé une offre de deux millions de francs pour son invention.

Devant Saragosse

Les forces combattantes en présence en Aragon sont d'environ 405.000 hommes. Il est hors de doute que l'on se trouve au début d'une bataille qui peut ne pas être continue, mais qui, si un événement imprévu ne vient pas contrarier son développement normal, sera la plus acharnée et la plus sanglante de la guerre.

L'armée gouvernementale continue avec acharnement ses attaques contre Saragosse.

Enfin, cinq brochures ont été éditées : la première, brève et magistrale, « Le communisme au service du pays », mise en vente 2 fr. 50, a été tirée à 400.000 exemplaires ; les autres : « Retour au programme », « Vie l'Espagne, vive la paix », « L'avenir de la culture », à 50.000 exemplaires chacune. Au total : 600.000 exemplaires.

Cela représente des dizaines de millions. D'où vient l'argent ? Il n'a pas été répondu à cette question.

Le Nicaragua et la S.D.N.

Le Nicaragua a adressé deux notes au secrétaire général de la S.D.N.

Dans l'une, il dénonce des actes de violence, dont auraient été victimes plusieurs de ses ressortissants avec la complicité des autorités du Honduras.

Dans l'autre, le Nicaragua annule une sentence arbitrale rendue jadis par le roi d'Espagne en faveur du Honduras.

On sait que le Nicaragua a émis récemment un timbre-poste reproduisant les frontières du pays en y englobant une fraction du territoire du Honduras qu'un arbitrage d'Alphonse XIII avait attribuée à ce dernier.

Le conflit sino-japonais

C'est la date du 30 octobre qui a été choisie pour la première réunion de la Conférence des neuf puissances. Les invitations ont été envoyées aux pays signataires du traité.

Pour la Grande-Bretagne, au lieu d'une seule invitation, on en a lancé six : Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande, Australie, Canada, Sud africain et Indes.

On pense également inviter l'Allemagne et l'U.R.S.S.

Dans les milieux gouvernementaux, on se montre optimiste quant à l'acceptation de l'Italie et du Japon.

EN PEU DE MOTS...

Un fondeur de cloches de Munich, et deux électriciens viennent de découvrir le moyen de sonner les cloches... sans cloches. Leur procédé consiste à frapper une lamelle métallique de 5 millimètres de diamètre avec un timbre électrique.

La science est à la veille de découvrir une nouvelle arme contre la paralysie et d'autres maladies à virus, telle est l'annonce faite par le docteur The Sredberg, lauréat suédois du prix Nobel en 1926.

Le plus grand avion militaire du monde est un avion de bombardement muni de 4 moteurs de mille chevaux chacun. Cet appareil est capable de transporter 20 tonnes de fret. Il est équipé des derniers perfectionnements de sécurité.

Le peintre cubiste français Georges Braque a remporté le premier prix de la 35^e exposition internationale de peinture moderne de l'Institut Carnegie dont le montant est de 1.000 dollars.

NOS ÉCHOS

Esprit pratique.

Boby — sept ans — est à table avec ses parents. Au repas de midi, il lui est interdit de souffler mot, car papa, homme fort occupé, parle de ses « affaires ». Le petit garçon écoute patiemment.

Maman juge plus instructif d'orienter la conversation vers un sujet qu'elle croit attrayant et retrace habilement l'histoire de Jeanne d'Arc qui partit défendre la France.

Boby reste songeur, médite la leçon au point qu'il en oublie sa crème au chocolat. Sa mère lui fait enfin avouer son souci :

— Et les moutons ? Que sont-ils devenus ?

Sans-patrie.

Un jeune Russe nommé Georges Volkoff vient d'arriver au Cap à bord d'un navire anglais et, sitôt à terre, a été refoulé et obligé de rembarquer sur le même navire.

Depuis douze ans, Volkoff voyage autour de la Terre sans trouver un seul pays qui consentit à l'accueillir.

— Je vais être obligé de rester à bord de ce navire, a déclaré Volkoff, jusqu'à ce qu'il coule ou jusqu'à ce que je meure...

Volkoff a perdu la nationalité russe et ne peut plus retourner en U.R.S.S. Comme il n'est pas titulaire du passeport Nansen, il ne peut séjourner nulle part de façon permanente.

LA CIRCONSCRIPTION RADIOPHONIQUE DE TOULOUSE-PYRÉNÉES

Sans doute pourra-t-on m'incriminer d'excès d'amour pour le terroir, de chauvinisme, sinon de parti-pris ; mais, cependant, je pense, en décrivant à larges traits la circonscription radiophonique du poste d'Etat Toulouse-Pyrénées, être aussi bien guidé par un sentiment filial d'affection, que par la compréhension du caractère si particulier de notre région.

Elle est formée par le Gers, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Haute-Garonne, le Lot, l'Aveyron et le Cantal, immense domaine où l'étonnant le dispute à l'extraordinaire.

Veut-on quelques faits pour démontrer cette affirmation ?

Nous n'avons que l'embaras du choix ; et, certes, s'il est un reproche qu'il sera facile de faire à cette étude, c'est celui d'abuser des citations, et pourtant nous aurons été dans l'obligation de restreindre et d'écourter au maximum.

Si des plaines alluviales exaltent la fertilité du Lauragais, du Bas-Languedoc onguilleux de ses blés et de ses vignes, du Tarn-et-Garonne aux beaux fruits, à chaque coin d'horizon le relief dresse la variété d'accidents, témoins d'âges révolus, mais tous marqués de caractéristiques géologiques, par où s'affirme leur origine différente et s'explique la diversité constante des paysages.

Au sud, les Pyrénées, plus âgées que les Alpes et donc plus érodées, mais àprement découpées en murailles massives.

Au Nord, par un contraste saisissant, le Cantal, alignant sa chaîne de volcans éteints.

Jetant entre les deux une sorte de promontoire au-dessus des plaines, le vieux massif du Rouergue, aux terrains rouges bordés de centres houillers, dur, couvert de châtigniers, découpé en gorges profondes, que continue la Montagne Noire, dont les derniers contreforts se dressent à quelques kilomètres à peine de Toulouse.

Montagne Noire, à force du vert sombre de ses forêts, et dont l'étude nous permet d'atteindre les terrains qui figurent parmi les plus anciens de l'histoire de la terre, dans un ensemble puissant de mamelons arrondis dépassant mille mètres, couverts de genêts, de houx, et d'un vert qui rappelle l'Ecosse et l'Irlande.

Et, de part et d'autre du Rouergue, deux grands plateaux morcelés, à la surface désertique, fonds de mer exondés, les grands Causses Majours, glorieux par la célébrité des gorges du Tarn, et les Causses Mineurs du Quercy, illustrés par Rocamadour, les uns et les autres, taraudés de grottes, d'avernes et d'abîmes.

De la géologie, passons à la préhistoire. Les grottes de Niaux, en Ariège, les abris d'Aurignac, dans la Haute-Garonne de Bruniquet dans le Tarn-et-Garonne, et de Cabrerets dans le Lot, nous montrent dans le lacis de leurs détours souterrains les manifestations artistiques et magiques de nos lointains ancêtres.

Ici et là, partout où le chercheur épris d'énigmes veut se donner la peine de chercher, la légende transmise oralement dans nos campagnes rejoint la préhistoire, limitant chaque jour davantage le domaine de l'imprécision, situant le mystère des migrations de peuples, la venue de l'ibère brun et du Gall au poil fauve, les mystérieuses filiations des druides avec le pays méditerranéen.

Etrange rencontre ! Si l'Aveyron possède le plus grand nombre de dolmens, la grotte ariégeoise de Lombrives recèle, dit-on, le tombeau d'Hercule.

S'il faut en croire les spécialistes érudits, imitateurs en cette matière de l'œuvre poursuivie par Victor Bérard pour les périples océaniques, ici et là se retrouve le souvenir de Jason et de la conquête de la toison d'or, et des exploits du Melkar phénicien, devenu l'Héraclès des Achéens d'Homère et l'Hercule latin.

Et toute cette mythologie, à laquelle patiemment la science moderne restitue sa précision à travers l'allégorie poétique, n'est-elle point matérialisée à Narbonne, cette ville bâtie sur des alluvions d'humanité, où abordèrent les navires phéniciens, crétois et grecs, avant de devenir le deuxième port de guerre de l'empire romain.

Honorable scrupule.

— Voter pour des bandits, des fripouilles ? Ah ! non, merci ; j'ai préféré m'abstenir ; d'ailleurs, je ne peux pas voter à cause de ma dernière condamnation.

Facilités.

Lui. — Nous pourrions nous marier de suite, mon père est pasteur.

La tradition auvergnate du Cantal ne nous permet-elle pas, d'autre part, de remonter à l'Arverne Vercingétorix, et par filiations raciques, de retrouver la mythologie celtique, les épopées lointaines qui, d'âge en âge, nous ramèneraient également aux mythes des populations inconnues, qui érigèrent les dolmens et donnerent à ces régions sa première organisation agricole.

Devons-nous négliger, enfin, la tradition qui fait du Montségur Ariégeois le Montsalvat de la geste du Graal ?

Quittons géologie, préhistoire, légende, archéologie, négligeons l'histoire telle qu'elle est immense, complexe, formidable et tragique, bardée de noms illustres. Conquête romaine, invasions wisigothes et sarrazines, féodalité puissante et civilisation des comtes de Toulouse, horreurs de la croisade contre les Albigeois ; dévouement souvent oublié du Midi, du Quercy et du Rouergue autour de Toulouse et du parti gascon des Armagnacs à l'unité française, au cours des désastres des guerres de cent ans, et j'en passe.

Passons dans le seul domaine des curiosités monumentales. Veut-on des églises de style imposant ou curieux ? Là aussi nous n'avons que l'embaras du choix. Toulouse, dans un ensemble opulent de monuments de briques renaissance, possède Saint-Cernin, une des plus colossales églises romanes dont l'élan se retrouve en des proportions moindres à l'église de Sainte-Foy-de-Conques en Aveyron.

Dans l'Aude, voici le gothique flamboyant de Saint-Nazaire ; en Roussillon, le cloître d'Elne et l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, auxquels s'égalent en curiosité ceux de Moissac et de Souillac en Quercy, tandis que Sainte-Cécile d'Albi s'affirme un des plus formidables ensembles de briques du monde.

Déjà-t-on de vieilles forteresses, dans le Cantal, voici Saint-Four, dans la Haute-Auvergne ; dans l'Aveyron, les commanderies de templiers de La Couvertiroade, La Cavalerie et Saint-Rome-de-Cernon ; dans le Tarn, Cordes ; dans le Gers, c'est Larressingle, et dans les Pyrénées Orientales la série des cités fortes de Vanban, Mont-Louis et Villefranche-de-Comblent et Lagnols.

Dans l'Aude, c'est Carcassonne, la cite gauloise, romaine, wisigothe, franque et moyenâgeuse qu'il faut avoir vue avant de mourir, et mieux qu'il faut considérer selon l'expression saisissante de Joseph Deltell comme la porte des mirages, la porte de l'Asie.

Veut-on, dans le domaine de l'éthnographie, trouver des sujets aussi surprenants, en voici encore ; là, le folklore auvergnat d'Aurillac et Rouergat de Rodez ou d'Espalion, où la cabrette, la vielle accompagneront les bourrées ; là, la tradition catalane fera danser sous les grands platanes de Perpignan, au bison sang et or, les vives sardanes sur l'accompagnement aigu des coblas.

Dans l'Ariège ou le Conté de Foix, les Hautes-Pyrénées ou Bigorre, résonneront les couplets d'Aquels Mountagnos et de Qué Cante, que composa Gaston Phoebus ce grand féodal dont Froissard conta l'histoire turbulente.

Partout, sous la diversité de plusieurs dialectes frères, c'est l'enchantement des sonorités de la langue d'oc, la langue romane qui parleront Le Dante et Pétrarque, langue harmonieuse des troubadours de Pierre d'Auvergne, Gui d'Ussel, Folquet de Marseille, Peyre Vidal, Raymond Jourdain, et dont un grand lettré, le professeur Joseph Anglade, gagnant après l'estime des universités de l'Europe centrale, celle de ses concitoyens.

Pour tout sujet, il n'est que de fouiller un peu pour ramasser à la pelle l'inventable et l'humique.

Au point de vue commercial, exige-t-on la singularité, Roquefort en Aveyron, petit village tapi au bas d'un énorme rocher des Causses majeurs, fabriqué un fromage de réputation universelle, et Muzamel, dans le Tarn, la ville américaine du Sud-Ouest, centralise la laine des deux hémisphères, et j'en oublie.

Docteur René DEGRIMAL.

Lire la suite en deuxième page

Elle. — Je veux bien essayer, mon père est avocat !

Centillesse féminine.

— Est-ce que cette robe à plis est assortie à mon chapeau ?

— Non, elle est mieux assortie à ton visage !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

LA CIRCONSCRIPTION RADIOPHONIQUE DE TOULOUSE-PYRÉNÉES

Suite de l'article de 1^{er} page

Faisons le tour de la littérature française, le Lot nous donnera Clément Marot; l'Aude, André Chénier; Tarbes, Théophile Gautier; le Tarn alliera au navigateur Lapeyrouse le souvenir d'Eugénie de Guérin et celui de Jean Jaures, homme politique sans doute, mais chantre inspiré de la terre ardenne qui le vit naître.

Désire-t-on des soldats, ils sont légion, puisque la région comprend la Gascogne, pépinière de cadets, chercheurs d'aventure, frères de d'Artagnan; que Joffre est de Rivesaltes, que Gallieni et Foch sont de Saint-Béat et de Tarbes.

Il est préférable que je n'essaie pas de dénombrer la cohorte des musiciens chanteurs, peintres ou artistes, fut-ce avec l'aide de l'astronome Arago, un Catalan, et de l'inventeur du calcul intégral, Fernet, un gascon de Toulouse.

Ainsi, de quel côté que s'exerce l'esprit de recherche et d'observation, dans les onze départements de la circonscription radiophonique de Toulouse-Pyrénées, il rencontre originalité, sujets d'étonnement et d'admiration.

C'est pourquoi, elle méritait une longue étude et c'est pourquoi le Conseil de Gérance a décidé que des conférences seraient consacrées à décrire leur beauté, à rappeler le nom de quelques-uns des plus illustres de leurs fils.

Puisse, ces quelques lignes, dire la puissance et saisissante personnalité de ces provinces au nom sonore: Auvergne, Quercy, Rouergue, Roussillon, Comté de Foix, Bigorre, Gascogne, Languedoc, qui composent la région de Toulouse-Pyrénées, puissent-elles vous faire apprécier et aimer leur infinie diversité, leur charme multiple et leur pittoresque exceptionnel.

Docteur René DEGRUIAL.

LES TRANSPORTEURS LIBRES DU LOT

On nous prie d'insérer :

Les Transporteurs libres du département du Lot se sont réunis au nombre de 140, dimanche à Cahors, pour examiner la situation qui leur est faite par les décrets-lois des 12 juillet et 31 août dont l'application va ruiner leurs entreprises si des mesures ne sont pas prises immédiatement pour y parer.

Ils protestent de toute leur énergie auprès des pouvoirs publics et de leurs élus du département contre la teneur de ces décrets-lois qui, au mépris des principes fondamentaux du droit français, ôtent la suppression sans indemnité des entreprises routières.

Ils protestent en même temps contre la taxation abusive instituée par ces décrets-lois, qu'ils estiment contraire au droit commercial au même titre que des mesures de suppression sans indemnité convenable; déclarent ces surtaxes intolérables et s'offrent à prouver qu'ils sont dans l'impossibilité de les payer.

Ils ne comprennent pas pourquoi, puisque cette fameuse coordination est placée sous le signe du redressement budgétaire, les transporteurs qui ne demandent rien à la collectivité paraissent devoir être sacrifiés alors que les autres ne sont pas touchés, au moins immédiatement.

Ils demandent la révision immédiate de la représentation routière libre auprès des pouvoirs publics. Leurs représentants démissionnaires qui ont abdiqué à un à un tous les droits des transporteurs routiers, n'avaient aucune qualité pour les représenter, n'ayant pas été nommés par eux, par le moyen d'un vote comme il se fait pour tous les représentants corporatifs ou autres.

Ils décident, afin de pouvoir faire entendre leurs justes revendications qui ne tendent qu'à la sauvegarde de leurs moyens d'existence, de se grouper en un seul syndicat départemental qu'ils ont appelé :

Syndicat des transporteurs routiers libres du Lot.

En ce qui concerne les questions départementales, ils déclarent qu'ils n'acceptent pas le plan de coordination voyageurs qui a été élaboré récemment.

Ils demandent qu'une délégation du Conseil Général et une des transporteurs libres collaborent pour l'élaboration d'un nouveau plan tenant compte de leurs intérêts légitimes, et que, en attendant ce nouveau plan, le Conseil général veuille bien surseoir au vote des crédits concernant la Stapo.

Ils demandent les mesures d'apaisement, les conditions dans lesquelles les lignes Stapo ont été données aux dernières adjudications et décident enfin que leur secrétaire fera savoir à M. le Préfet que le Syndicat n'accepte pas de convocation individuelle pour aucun de ses membres dont le cas serait en discussion. Ils ont décidé à l'unanimité qu'ils ne se représenteraient qu'accompagnés d'une délégation du Syndicat à son cabinet.

Gendarmerie

M. Julienne, ancien militaire, du Lot, est admis comme élève-garde dans la garde républicaine mobile et affecté à la 7^e légion.

Au Sanatorium de Montfaucon

M. Vatrier, économiste-administrateur au Sanatorium de Montfaucon, est nommé surveillant général.

ÉLECTIONS CANTONALES

Voici, dans le Lot, les résultats du second tour de scrutin, pour être les conseillers généraux et d'arrondissement des cantons où le premier tour n'avait pas donné de résultats définitifs :

CONSEIL GENERAL

Canton de Cajarc

Cadriou : Inscrits, 33. Votants, 31. Suffrages exprimés, 31.
Mirabel, radical-socialiste, 22 voix; Delmas, ancien député, républicain modéré, 9.

Cajarc : Inscrits, 353. Votants, 297. Suffrages exprimés, 293.
Mirabel 177; Delmas, 114.
Carayac : Inscrits, 41. Votants, 37. Suffrages exprimés, 37.
Mirabel, 14; Delmas, 23.

Frontenac : Inscrits, 47. Votants, 41. Suffrages exprimés, 41.
Mirabel, 17; Delmas, 24.
Griatou : Inscrits, 80. Votants, 69. Suffrages exprimés, 68.
Mirabel, 32; Delmas, 36.

Lanogol : Inscrits, 119. Votants, 91. Suffrages exprimés, 91.
Mirabel, 39; Delmas, 52.
Laroque-Toirac : Inscrits, 71. Votants, 60. Suffrages exprimés, 59.
Mirabel, 39; Delmas, 20.

Marcihac : Inscrits, 164. Votants, 137. Suffrages exprimés, 137.
Mirabel, 56; Delmas, 81.
Montbrun : Inscrits, 60. Votants, 50. Suffrages exprimés, 50.
Mirabel, 26; Delmas, 23.

Puyjournès : Inscrits, 45. Votants, 38. Suffrages exprimés, 38.
Mirabel, 17; Delmas, 21.
St-Chels : Inscrits, 72. Votants, 60. Suffrages exprimés, 60.
Mirabel, 24; Delmas, 36.

St-Jean-de-Laur : Inscrits, 104. Votants, 87. Suffrages exprimés, 86.
Mirabel, 42; Delmas, 44.
St-Pierre-Toirac : Inscrits, 63. Votants, 56. Suffrages exprimés, 55.
Mirabel, 38; Delmas, 16.

St-Sulpice : Inscrits, 76. Votants, 63. Suffrages exprimés, 63.
Mirabel, 25; Delmas, 38.
Résultats totaux : Inscrits, 1.328. Votants, 1.117. Suffrages exprimés, 1.107.
Mirabel, 568 voix.
Delmas, 537 voix.
M. Mirabel est élu.

Au premier tour les suffrages s'étaient répartis de la manière suivante :
M. Mirabel, 472 voix; M. Delmas, 484; M. Beugnot, socialiste S.F.I.O., 98; M. Murat, 31.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Canton de Cahors-Nord

Cahors (Hôtel de Ville) : Inscrits, 1.142. Votants, 788. Suffrages exprimés, 740.
M. Pagès, socialiste indépendant, 395 voix.
M. Calmon, socialiste, 345 voix.
Cahors (Palais de Justice) : Inscrits, 601. Votants, 425. Suffrages exprimés, 407.
M. Pagès, 209 voix.
M. Calmon, 198 voix.

Espère : Inscrits, 72. Votants, 59. Suffrages exprimés, 58.
M. Pagès, 29 voix.
M. Calmon, 29 voix.
Lamagdeleine : Inscrits, 75. Votants, 68. Suffrages exprimés, 67.
M. Pagès, 45 voix.
M. Calmon, 21 voix.

Laroque-des-Ares : Inscrits, 100. Votants, 82. Suffrages exprimés, 82.
M. Pagès, 36 voix.
M. Calmon, 46 voix.

Mercuès : Inscrits, 119. Votants, 92. Suffrages exprimés, 86.
M. Pagès, 48 voix.
M. Calmon, 38 voix.

Pradines : Inscrits, 193. Votants, 147. Suffrages exprimés, 142.
M. Pagès, 107 voix.
M. Calmon, 35 voix.

Valrouffé : Inscrits, 76. Votants, 60. Suffrages exprimés, 60.
M. Pagès, 34 voix.
M. Calmon, 26 voix.

Résultats totaux : Inscrits, 2.378. Votants, 1.721. Suffrages exprimés, 1.642.
M. Pagès : 903 voix.
M. Calmon, 738 voix.
M. Pagès est élu.

Au premier tour les suffrages étaient répartis de la manière suivante :
M. Pagès, 501 voix; M. Guérin, parti social français, 472; M. Calmon, 408; M. Verlhac, socialiste S.F.I.O., 221 voix; M. Barrière, communiste, 124.

Canton de Puy-l'Évêque

Duravel : Inscrits, 279. Votants, 183. Suffrages exprimés, 182.
Capmas, radical-socialiste, 78 voix; Gipoulou, républicain-socialiste, 104.
Floressas : Inscrits, 81. Votants, 70. Suffrages exprimés, 70.
Capmas, 28; Gipoulou, 42.

Grézels : Inscrits, 109. Votants, 92. Suffrages exprimés, 91.
Capmas, 32; Gipoulou, 59.
Lacapelle-Cabanac : Inscrits, 68. Votants, 56. Suffrages exprimés, 55.
Capmas, 21; Gipoulou, 32.

Lagardelle : Inscrits, 60. Votants, 57. Suffrages exprimés, 54.
Capmas, 34; Gipoulou, 20.
Mauroux : Inscrits, 125. Votants, 104. Suffrages exprimés, 103.
Capmas, 55; Gipoulou, 48.

Montcabrier : Inscrits, 171. Votants, 124. Suffrages exprimés, 120.
Capmas, 40; Gipoulou, 78.
Pescadorets : Inscrits, 38. Votants, 37. Suffrages exprimés, 37.
Capmas, 0; Gipoulou, 37.

Praysac : Inscrits, 482. Votants, 414. Suffrages exprimés, 404.
Capmas, 262; Gipoulou, 142.
Puy-l'Évêque : Inscrits, 486. Votants, 409. Suffrages exprimés, 393.
Capmas, 80; Gipoulou, 313.

St-Martin-le-Rédon : Inscrits, 84. Votants, 60. Suffrages exprimés, 57.
Capmas, 22; Gipoulou, 35.
Sérignac : Inscrits, 116. Votants, 90. Suffrages exprimés, 89.
Capmas, 36; Gipoulou, 53.

Soturac : Inscrits, 214. Votants, 170. Suffrages exprimés, 161.
Capmas, 99; Gipoulou, 62.
Touzac : Inscrits, 82. Votants, 74. Suffrages exprimés, 71.
Capmas, 36; Gipoulou, 35.

Vire : Inscrits, 109. Votants, 96. Suffrages exprimés, 91.
Capmas, 26; Gipoulou, 65.
Totaux : Inscrits, 2.528. Votants, 2.036. Suffrages exprimés, 1.978.
Capmas, 849; Gipoulou, 1.125.
M. Gipoulou est élu.

Au premier tour les suffrages s'étaient ainsi répartis :
M. Capmas, 537 voix; M. Gipoulou, 859 voix; M. Bugès, socialiste S.F.I.O., 412 voix; M. Chanal, communiste, 92 voix.

Canton de Souillac

Inscrits, 2.181. Votants, 1.700. Suffrages exprimés, 1.680.
M. Delcayres, radical-socialiste, 796.
M. Massaud, socialiste S.F.I.O., 884.
M. Massaud est élu.

Canton de Vayrac

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Inscrits, 1.686. Votants, 1.316. Suffrages exprimés, 1.300.
M. Mazet, radical-socialiste, 680 voix.
M. Roussau, socialiste S.F.I.O., 620.
M. Mazet est élu.

Canton de Saint-Géry
M. Couderc, Conseiller d'arrondissement, adresse aux électeurs du canton de Saint-Géry, les remerciements suivants :

« Pour la quatrième fois vous venez de manifester votre volonté de laisser à un camarade paysan le soin de défendre vos intérêts.

« Soyez-en félicités et remerciés.
« Je m'appliquerai de mon mieux au rétablissement de la paix et de l'union dans notre cher canton.

E.-A. COUDERC, Conseiller d'arrondissement de Saint-Géry, Paysan radical indépendant.

Les résultats du scrutin

Ici, nous n'avons pas l'habitude de bluffer et nous estimons que rien n'est plus salubre que la vérité, même quand elle est désagréable. Si nous pensons que le résultat des élections cantonales dans notre département est médiocre ou mauvais, nous le dirions.

Ce résultat est excellent. Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Les partis de désordre et de démagogie reçoivent une rude « tape ». Nous y avons travaillé de notre mieux.

Pourquoi ne nous en féliciterions-nous pas franchement ? Le Lot est trop républicain pour n'être pas anti-Front populaire.

Pesque partout où le Front populaire a attaqué, il a été repoussé. En outre, nous avons contribué à le déloger de certaines positions qu'il occupait et où il se croyait inexpugnable !

Si on compare ce qu'il a obtenu à ce qu'il espérait, c'est un effondrement. Si on compare sa situation d'après les élections à celle d'avant, c'est un sérieux affaiblissement. De toutes manières, chez nous, son élan et brisé et sa confiance en lui-même est abolie.

Bien difficilement, il gagne un siège au Conseil général dans le canton de Gourdon. Mais il perd celui qu'il détenait dans le canton de Catus. Dans tous les autres cantons où il avait engagé la lutte — à Marol, à Saint-Céré, à Payrac, à Lacapelle-Marival, à Bretenoux — il a été battu ! Et comment ? Bref, un ou deux sièges de conseillers d'arrondissement, voilà pour tout notre département, le maigre butin d'une bataille où il devait tout emporter.

Tel est le résultat de plusieurs années d'efforts et d'une propagande acharnée qui a pris toutes les formes, depuis l'infiltration insidieuse jusqu'à l'attaque brutale, violente et grossière.

La presque unanimité des mandats reste aux républicains et si les anti-collectivistes avaient su saisir s'entendre et s'organiser, pas un seul des candidats Front populaire n'eût été élu.

Voilà le fait que nous avons plaisir et fierté à constater et auquel le Journal du Lot se flatte d'avoir contribué tant qu'il a pu !

En ce qui concerne plus particulièrement l'arrondissement de Cahors, la victoire des républicains contre le Front populaire a été complète et totale.

Sous des formes diverses et en s'adaptant aux circonstances locales, les démagogues avaient engagé la lutte dans quatre cantons.

Au Conseil général, dans le canton de Catus, où le Front populaire se croyait imbattable parce qu'il détenait le siège. Nous le lui avons enlevé avec une forte majorité.

Au Conseil d'arrondissement : Dans le canton de St-Géry où notre candidat, M. Couderc, l'emporte au premier tour sur ses deux concurrents associés.

Dans le canton de Puy-l'Évêque, là aussi, le Front populaire était en possession du mandat et il l'a défendu avec acharnement. Là aussi, contre toutes les forces démagogiques, le candidat de la démocratie paysanne, que nous avons soutenu de notre mieux, l'a emporté avec une imposante majorité.

Enfin, il faudrait faire une place à part au canton-nord de Cahors, là, l'intrusion d'une personnalité discréditée donnait à cette élection un caractère qui la mettait hors-série. C'est toujours à de la démagogie que nous avons affaire, mais ici c'est de la démagogie d'une qualité — si l'on peut dire — si basse et si répugnante que toutes les conditions ordinaires d'une lutte politique en étaient changées.

N'empêche qu'en dépit de maladroites qu'on eût bien pu éviter et de fautes qui favorisèrent l'adversaire, celui-ci a été nettement et définitivement battu !

Il est peut-être un peu tôt pour tirer l'enseignement de ces élections; il n'est pas trop tôt pour s'en réjouir et en féliciter les électeurs !

P.T.T.

M. Castillaud, receveur des P.T.T. à Laval-de-Cère, est nommé à Entraygues (Aveyron).

Promotion

M. le capitaine Guillot, du 16^e tirailleurs sénégalais, chargé de l'éducation physique à Cahors, est promu au grade de chef de bataillon. Nos félicitations.

CAHORS

Une Fédération départementale du parti radical

L'initiative de constituer dans le Lot une Fédération départementale du parti radical et radical-socialiste a été prise par M. L.-J. Malvy, agissant d'accord avec MM. Loubet et Garriou, sénateurs. Les conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires et adjoints se réclamant du parti radical sont convoqués pour mercredi, 14 heures, à l'hôtel de ville de Cahors à l'effet de préparer cette organisation.

A cette occasion, nous recevons de M. Bénéch, conseiller général de St-Géry, la communication de la lettre suivante écrite par lui à M. Malvy et dont il nous demande la publication :

« Mon cher Ministre et ami, « Répondant à votre appel, j'ai « convoqué tous les maires du canton « à Cahors mercredi.

« Ils sont tous républicains et anti-fascistes; il n'y en a pas un seul qui soit « Front populaire ».

« Ils vous applaudiront de grand cœur, mais ne leur demandez pas de vous faire des promesses qu'ils ne tiendraient pas.

« Partisans de la propriété individuelle et de la Liberté de chacun, « ils n'approuveront jamais l'invasion des usines, pas plus que la séquestration de ceux qui les dirigent et ne veulent pas faire chorus avec ceux qui les approuvent.

« Bien cordialement à vous. — Professeur BÉNÉCH, Conseiller général ».

Les congés de la Toussaint

L'Inspection académique nous communique la note suivante : Par ordre de M. le Recteur, les classes de tous les établissements scolaires publics vaqueront le mardi 2 novembre prochain.

Les classes du mercredi 3 novembre seront reportées au jeudi 4 novembre.

Pour une Ecole Primaire Supérieure des Jeunes Filles à Cahors

On nous communique : La Commission exécutive de l'Union départementale confédérée du Lot, réunie à la Bourse du Travail le 14 octobre 1937, a mandaté les membres du Bureau pour faire une démarche auprès de M. le Maire de Cahors et de M. le Président du Conseil général afin de les prier de faire le maximum d'efforts pour hâter l'installation de l'Ecole primaire supérieure des jeunes filles de Cahors. Installation prévue par un projet qui lui semble être tombé dans l'oubli.

Félicitations ministérielles

Notre excellent compatriote, M. le capitaine Bénard vient de recevoir une lettre de félicitations du ministre de la guerre pour son assiduité à l'école de perfectionnement et la valeur du travail qu'il a fourni.

Nos félicitations à M. le capitaine Bénard.

Orphéon de Cahors

Le mardi 10 octobre, répétition générale. Participation aux fêtes de l'Armistice. Présence indispensable.

Le vendredi 22 octobre, répétition générale, en vue d'un prochain concert. Présence indispensable.

Contrainte par corps

La gendarmerie de Figeac a procédé en vertu de contrainte par corps à l'arrestation du nommé Georges Combar, 30 ans, cultivateur à St-Félix, qui, le 18 janvier 1937, avait été condamné par le tribunal correctionnel d'Aurillac, à 3 mois de prison avec sursis et à 300 francs d'amende, pour pêche aux explosifs dans le ruisseau la Cère.

Champignon phénoméne

Le jeune Robert Delille, de Lamothe-Pénelon, a trouvé dans les bois des Devèzes, un champignon mesurant 30 centimètres de diamètre et 25 centimètres de hauteur, pesant 1.190 grammes.

Moto contre vélo

M. Bastier se rendait en moto, à la gare de St-Martin-Labouval lorsque près du village de Cornus, il entra en collision avec un cycliste, M. Landes. Tous deux tombèrent sur la route et reçurent quelques contusions qui sont sans gravité.

EDEN

MERCREDI, JEUDI, SAMEDI (en soirée) DIMANCHE (en matinée et soirée) Eivire POPESCO, André LEFAUR CARETTE et DUVALLES dans une charmante et fine comédie Dora Nelson

EN COMPLEMENT : Jeux de Mains Comédie sentimentale avec Carole LOMBARD et Fred Mac MURRAY

Brevet supérieur
Sont définitivement reçus aux brevets supérieurs : Mlle Laquière, MM. Chartrou, Gouygues, Laujol, Salevicielles.

Vol d'une bicyclette
Une bicyclette appartenant à M. J. Taurand placée dans le couloir de l'immeuble rue Wilson, a été volée. Plainte a été portée.

Grivèleries et outrages
La nommée Nicolas Clotilde, 58 ans, de St-Raphaël, sans profession, sans domicile fixe, a fait l'objet d'un procès-verbal pour grivèlerie d'aliments au préjudice de deux restaurants de Cahors.

Conduite au Commissariat de police, elle a outragé M. le Commissaire et les agents. Un second procès-verbal lui a été dressé.

Conduite au Parquet, après interrogatoire, elle a été écrouée à la prison.

Cambriolage
Samedi, rentrant de voyage, M. Martial Miquel, propriétaire au faubourg Cabazat-Cahors, constata que des malfaiteurs avaient pénétré dans son immeuble et avaient emporté une paire de pantalons de travail et un manteau de cuir.

Le vol a été commis dans la nuit de jeudi à vendredi. Un voisin de M. Miquel a été également victime d'un vol de vêtements.

Plainte a été portée à la police qui a ouvert une enquête.

Imprudence
Ces jours derniers, le jeune Jacques Boy, du village de Croze (commune de Ginouillac), manipulait un pistolet qu'il ne croyait pas chargé.

Mais, soudain, un coup partit et quelques grains de plomb atteignirent sa mère au visage et son frère à la tête. Heureusement, les blessures sont sans gravité.

Foire du 16 octobre
Foire peu importante. Voici les cours : Poules, 6 fr. ; Poullets, 6 fr. 50 ; canards, 5 fr. 50 ; lapins, 3 fr. 50 ; pintades, 7 fr., le tout la livre.

Porcs, 10 à 15 fr. la paire.
Chats, 8 fr. 50 la douzaine.
Pardreaux, 14 à 16 fr. pièce ; grives, 5 fr. pièce.

Halle. — Le maïs oscille de 95 à 105 francs les 80 litres. Avoine, de 70 à 80 fr. les 80 litres.

Récoltes de céréales
L'Officiel publie la statistique des récoltes des céréales dans le Lot en 1937 :

Orge d'hiver et de printemps. — Surfaces ensemencées : 850 hectares. Production : 6.800 quintaux.

Avoine d'hiver et de printemps. — Surfaces ensemencées : 14.000 hectares. Production : 119.000 quintaux.

Méteil. — Surfaces ensemencées : 1.100 hectares. Production : 9.350 quintaux.

Seigle. — Surfaces ensemencées : 6.000 hectares. Production : 4.800 quintaux.

Arrondissement de Cahors
Castelnau-Montratier

Marchés aux chasselas. — Relevé des quantités de chasselas, portés aux marchés dont les dates suivent et les prix des 50 kilos :

Marché du 12 octobre : 7.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 13 octobre : 5.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 14 octobre : 6.000 kilos, 175 à 195 francs ;
Marché du 15 octobre : 4.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 16 octobre : 3.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 17 octobre : 2.000 kilos, 180 à 210 francs ;

Pendant cette période les cours de Moissac oscillaient de 160 à 220 fr. Nos marchés très importants cette année touchent à leur fin. Nos producteurs de chasselas sont certainement satisfaits des résultats qu'ils viennent d'obtenir. Ils vont redoubler leurs efforts pour mieux faire encore l'année prochaine.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Conseil général. — Le Conseil général s'ouvre aujourd'hui 20 courant. Nous sommes heureux de savoir qu'il sera présidé par M. de Monzie qui a

Les vendanges. — Les vendanges sont à peu près terminées dans le canton de Castelnau-Montratier. Elles se sont faites par un temps favorable. La récolte sera assez importante chez la plupart des agriculteurs et la qualité des vins sera supérieure à la qualité des vins des années précédentes.

La vendange s'est vendue de 40 à 50 francs les 50 kilos, c'est-à-dire à un prix très élevé.

Les déclarations de récolte se font régulièrement à la mairie. La clôture de ces déclarations est fixée au 5 décembre.

Dans quelques jours nous ferons connaître la récolte totale et les cours des vins de l'année.

Catus
Fête patronale du 24 octobre. — Nous apprenons que le Comité des fêtes s'occupe de la manière la plus active, de l'organisation de la fête d'octobre.

Comme à l'habitude, nous aurons le plaisir d'y trouver de nombreuses attractions, avec les jeux les plus divers ; une course cycliste, un feu d'artifice tiré dans le très beau panorama de la Grande Vernier, avec embrasement de celle-ci et samedi soir, dimanche et lundi, bal sous la Halle brillamment décorée. Cette fête, du reste, comme nos précédentes, clôturera les manifestations tardives de l'arrière saison automnale.

Les visiteurs, touristes, jeunes et vieux qui viendront à Catus, sont assurés d'un accueil excellent.

Et puis, partout dans les hôtels, hostelleries, il y aura du vin nouveau. Et il est bon cette année !

Montgeay
Inhumation. — Vendredi 15 octobre, a été inhumé dans notre cimetière, le corps de Joseph Delmas, décédé à l'âge de 42 ans à l'asile de Leyme où il était en traitement depuis plusieurs années.

Luzech
Don. — Nous apprenons qu'en mémoire de son père, M. Verne, préfet honoraire, récemment décédé, Mme Douin, sa fille, vient d'offrir une somme de 300 francs au bureau de bienfaisance de Luzech. Cette somme sera chaque année attribuée à une mère de famille nombreuse, méritante, à l'occasion de la naissance d'un bébé.

Nous remercions Mme Douin, et nous la félicitons de son geste généreux.

Saux
Armée. — Notre jeune compatriote, Eugène Rauzières, part pour son service militaire et par devancement d'appel, il est affecté au 24^e d'artillerie à Tarbes.

Tous nos vœux l'accompagnent et nous souhaitons bonne chance à ce jeune soldat, certain que nous sommes de son application au métier militaire.

Election au Conseil général. — C'est avec un grand plaisir qu'on a appris à Saux, le succès de M. Jean Peindarie. La commune lui a donné 37 voix sur 57 votants. Ses concurrents ont eu par conséquent, 15 et 5. Toutes nos félicitations à l'élus.

Puy-l'Évêque
Accident. — Samedi soir, M. Pignères, propriétaire de l'usine électrique, descendait en moto la route de Cazes, lorsque en arrivant à la route nationale, il a été pris par une auto venant de la direction de Puy-l'Évêque.

Le choc fut si violent que la roue arrière de la moto a été projetée à 30 mètres, et que l'auto a démolie un pylone en ciment armé.

M. Pignères, très gravement blessé, à la tête, fut transporté chez lui. Son état qui inspirait de très graves inquiétudes, semble s'être amélioré.

Arrondissement de Cahors
Castelnau-Montratier

Marchés aux chasselas. — Relevé des quantités de chasselas, portés aux marchés dont les dates suivent et les prix des 50 kilos :

Marché du 12 octobre : 7.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 13 octobre : 5.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 14 octobre : 6.000 kilos, 175 à 195 francs ;
Marché du 15 octobre : 4.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 16 octobre : 3.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 17 octobre : 2.000 kilos, 180 à 210 francs ;

Pendant cette période les cours de Moissac oscillaient de 160 à 220 fr. Nos marchés très importants cette année touchent à leur fin. Nos producteurs de chasselas sont certainement satisfaits des résultats qu'ils viennent d'obtenir. Ils vont redoubler leurs efforts pour mieux faire encore l'année prochaine.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Conseil général. — Le Conseil général s'ouvre aujourd'hui 20 courant. Nous sommes heureux de savoir qu'il sera présidé par M. de Monzie qui a

été brillamment réélu au premier tour des élections cantonales.

L'état de santé du député de Figeac s'est amélioré ces temps derniers. Cependant de grands ménagements sont encore nécessaires. Toutes les dispositions ont été prises pour le transporter à Cahors où il est l'hôte de M. le Préfet.

Ce bel acte d'énergie ne surprendra personne de la part de M. de Monzie. Tous ses amis seront heureux de le revoir au fauteuil de la présidence du Conseil général.

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une superbe fillette chez M. et Mme Morel. Félicitations aux parents et meilleurs vœux.

Mariage. — Le mariage de Mlle Odette Singlard, fille du sympathique brigadier de police, avec M. Antonin Noël, Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Probité. — Notre jeune compatriote Louis Martin, âgé de 13 ans, élève à l'école communale, a trouvé sur la voie publique, un portefeuille qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police. Nos bien cordiales félicitations.

Justice de paix des cantons de Figeac-Est et Ouest. — Par suite de l'application de la semaine du 40 heures au personnel de la justice, les audiences du juge de paix qui avaient lieu le mardi et samedi matin, à 10 heures, auront lieu dorénavant le mardi et le vendredi matin à 10 heures.

L'Académie des Beaux-Arts. — Procédant au jugement des concours Roux, l'Académie des Beaux-Arts a décerné le premier prix de peinture à notre compatriote Mlle Larnaudie. Nous adressons nos biens sincères félicitations à la jeune et brillante artiste.

La loutre. — Les chasseurs qui sont aussi pêcheurs (c'est le cas de la plupart à Figeac) devraient s'intéresser davantage à la chasse de la loutre. A cette époque de l'année, les loutres prennent position sur le bord des ruisseaux à truites.

En effet, dès les premières pluies, les truites vont remonter en masse les petits torrents pour aller frayer vers les sources. Les loutres provoquent plus de ravages que les braconniers. Installés sur le bord des petits ruisseaux, ces animaux nuisibles détruisent le meilleur de nos poissons.

Arrondissement de Gourdon
Thédrac

Décès. — Dimanche ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, l'inhumation de M. Puybasset Gérard, décédé à l'âge de 83 ans. En cette douloureuse circonstance, nous adressons à son genre M. Brugalières, maire, à sa fille, à ses petits-enfants et arrière petits-enfants, l'expression de nos sympathiques condoléances.

RENSEIGNEMENTS
L'ARTISANAT FAMILIAL DU LOT

L'Artisanat familial du Lot avise les artisans qui s'impatientent que les tournées de propagande vont reprendre sous peu.

Le dernier délai pour l'inscription au registre des métiers est fixé au 30 novembre. L'Artisanat familial du Lot vous délivrera votre certificat d'artisan et se chargera de toutes les démarches pour cette inscription.

De même tous renseignements juridiques, fiscaux, comptables, professionnels, gratuitement sur demande — envoyer timbre pour réponse — écrire au secrétariat de l'Artisanat familial du Lot, 3, rue Rousseau à Cahors ou au secrétaire : M. Bourrières, 5, rue Blanqui, Cahors.

Permanence : les jours de foire de Cahors et tous les mercredi et samedi de 14 heures à 18 heures ;

Arrondissement de Cahors
Castelnau-Montratier

Marchés aux chasselas. — Relevé des quantités de chasselas, portés aux marchés dont les dates suivent et les prix des 50 kilos :

Marché du 12 octobre : 7.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 13 octobre : 5.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 14 octobre : 6.000 kilos, 175 à 195 francs ;
Marché du 15 octobre : 4.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 16 octobre : 3.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 17 octobre : 2.000 kilos, 180 à 210 francs ;

Pendant cette période les cours de Moissac oscillaient de 160 à 220 fr. Nos marchés très importants cette année touchent à leur fin. Nos producteurs de chasselas sont certainement satisfaits des résultats qu'ils viennent d'obtenir. Ils vont redoubler leurs efforts pour mieux faire encore l'année prochaine.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Conseil général. — Le Conseil général s'ouvre aujourd'hui 20 courant. Nous sommes heureux de savoir qu'il sera présidé par M. de Monzie qui a

été brillamment réélu au premier tour des élections cantonales.

L'état de santé du député de Figeac s'est amélioré ces temps derniers. Cependant de grands ménagements sont encore nécessaires. Toutes les dispositions ont été prises pour le transporter à Cahors où il est l'hôte de M. le Préfet.

Ce bel acte d'énergie ne surprendra personne de la part de M. de Monzie. Tous ses amis seront heureux de le revoir au fauteuil de la présidence du Conseil général.

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une superbe fillette chez M. et Mme Morel. Félicitations aux parents et meilleurs vœux.

Mariage. — Le mariage de Mlle Odette Singlard, fille du sympathique brigadier de police, avec M. Antonin Noël, Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Probité. — Notre jeune compatriote Louis Martin, âgé de 13 ans, élève à l'école communale, a trouvé sur la voie publique, un portefeuille qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police. Nos bien cordiales félicitations.

Justice de paix des cantons de Figeac-Est et Ouest. — Par suite de l'application de la semaine du 40 heures au personnel de la justice, les audiences du juge de paix qui avaient lieu le mardi et samedi matin, à 10 heures, auront lieu dorénavant le mardi et le vendredi matin à 10 heures.

L'Académie des Beaux-Arts. — Procédant au jugement des concours Roux, l'Académie des Beaux-Arts a décerné le premier prix de peinture à notre compatriote Mlle Larnaudie. Nous adressons nos biens sincères félicitations à la jeune et brillante artiste.

La loutre. — Les chasseurs qui sont aussi pêcheurs (c'est le cas de la plupart à Figeac) devraient s'intéresser davantage à la chasse de la loutre. A cette époque de l'année, les loutres prennent position sur le bord des ruisseaux à truites.

En effet, dès les premières pluies, les truites vont remonter en masse les petits torrents pour aller frayer vers les sources. Les loutres provoquent plus de ravages que les braconniers. Installés sur le bord des petits ruisseaux, ces animaux nuisibles détruisent le meilleur de nos poissons.

Arrondissement de Gourdon
Thédrac

Décès. — Dimanche ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, l'inhumation de M. Puybasset Gérard, décédé à l'âge de 83 ans. En cette douloureuse circonstance, nous adressons à son genre M. Brugalières, maire, à sa fille, à ses petits-enfants et arrière petits-enfants, l'expression de nos sympathiques condoléances.

RENSEIGNEMENTS
L'ARTISANAT FAMILIAL DU LOT

L'Artisanat familial du Lot avise les artisans qui s'impatientent que les tournées de propagande vont reprendre sous peu.

Le dernier délai pour l'inscription au registre des métiers est fixé au 30 novembre. L'Artisanat familial du Lot vous délivrera votre certificat d'artisan et se chargera de toutes les démarches pour cette inscription.

De même tous renseignements juridiques, fiscaux, comptables, professionnels, gratuitement sur demande — envoyer timbre pour réponse — écrire au secrétariat de l'Artisanat familial du Lot, 3, rue Rousseau à Cahors ou au secrétaire : M. Bourrières, 5, rue Blanqui, Cahors.

Permanence : les jours de foire de Cahors et tous les mercredi et samedi de 14 heures à 18 heures ;

Arrondissement de Cahors
Castelnau-Montratier

Marchés aux chasselas. — Relevé des quantités de chasselas, portés aux marchés dont les dates suivent et les prix des 50 kilos :

Marché du 12 octobre : 7.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 13 octobre : 5.000 kilos, 150 à 200 francs ;
Marché du 14 octobre : 6.000 kilos, 175 à 195 francs ;
Marché du 15 octobre : 4.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 16 octobre : 3.000 kilos, 175 à 200 francs ;
Marché du 17 octobre : 2.000 kilos, 180 à 210 francs ;

Pendant cette période les cours de Moissac oscillaient de 160 à 220 fr. Nos marchés très importants cette année touchent à leur fin. Nos producteurs de chasselas sont certainement satisfaits des résultats qu'ils viennent d'obtenir. Ils vont redoubler leurs efforts pour mieux faire encore l'année prochaine.

Arrondissement de Figeac
Figeac

Conseil général. — Le Conseil général s'ouvre aujourd'hui 20 courant. Nous sommes heureux de savoir qu'il sera présidé par M. de Monzie qui a

été brillamment réélu au premier tour des élections cantonales.

L'état de santé du député de Figeac s'est amélioré ces temps derniers. Cependant de grands ménagements sont encore nécessaires. Toutes les dispositions ont été prises pour le transporter à Cahors où il est l'hôte de M. le Préfet.

Ce bel acte d'énergie ne surprendra personne de la part de M. de Monzie. Tous ses amis seront heureux de le revoir au fauteuil de la présidence du Conseil général.

Naissance. — Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'une superbe fillette chez M. et Mme Morel. Félicitations aux parents et meilleurs vœux.

Mariage. — Le mariage de Mlle Odette Singlard, fille du sympathique brigadier de police, avec M. Antonin Noël, Nous adressons nos félicitations aux parents et nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Probité. — Notre jeune compatriote Louis Martin, âgé de 13 ans, élève à l'école communale, a trouvé sur la voie publique, un portefeuille qu'il s'est empressé de remettre au commissariat de police. Nos bien cordiales félicitations.

Justice de paix des cantons de Figeac-Est et Ouest. — Par suite de l'application de la semaine du 40 heures au personnel de la justice, les audiences du juge de paix qui avaient lieu le mardi et samedi matin, à 10 heures, auront lieu dorénavant le mardi et le vendredi matin à 10 heures.

L'Académie des Beaux-Arts. — Procédant au jugement des concours Roux, l'Académie des Beaux-Arts a décerné le premier prix de peinture à notre compatriote Mlle Larnaudie. Nous adressons nos biens sincères félicitations à la jeune et brillante artiste.

La loutre. — Les chasseurs qui sont aussi pêcheurs (c'est le cas de la plupart à Figeac) devraient s'intéresser davantage à la chasse de la loutre. A cette époque de l'année, les loutres prennent position sur le bord des ruisseaux à truites.

« J'avais les pieds enflés et ne pouvais marcher... »
...tellement je souffrais ; j'ai essayé le Gandol et les personnes qui m'ont vu sont étonnées de la transformation que j'ai éprouvée. On ne me reconnaît plus, aussi depuis un an je ne cesse de conseiller le Gandol à mes amis atteints de rhumatismes et tous en sont très contents. (Cas de : Mme Pignot, 13, rue des Laines, Sannois (S.-et-O.). La cure de Gandol, 12 fr. 75. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

A PARIS
Voyageurs, Touristes
Compatriotes
descendez à l'hôtel MALHER
5, rue Malher, 5 (rue de Rivoli)
Métro : Saint-Paul
PARIS (8^e)

TOUT LE DERNIER CONFORT
SALLES DE BAINS
RECOMMANDÉ AUX FAMILLES
CHAMBRES À UN LIT
de 15 à 24 francs par jour

FLOIRAC Téléphone
(Originaire du Lot) ARCHIVES 60-92
Propriétaire

Hôtel recommandé par le
Journal du Lot

Dernière heure

Au Comité de non-intervention
De Berlin. — Les milieux politiques berlinois estiment que des décisions importantes seront prises à la prochaine séance du Comité de non-intervention. Ils manifestent un certain optimisme, affirmant qu'avec la bonne volonté réciproque, la tension actuelle pourra être surmontée.

Cargo français arraisonné par les rebelles espagnols
D'Alger. — Le cargo « Cens », de 2.300 tonnes, appartenant à la Compagnie nantaise de navigation, a été arraisonné par plusieurs bateaux rebelles espagnols qui lui donnèrent l'ordre de les suivre. On pense que le « Cens » a été conduit dans un port insurgé comme le fut, il y a quelques jours, le « Cassidaigne ».

Un démenti de l'Uruguay
De Montevideo. — La chancellerie dément le bruit qui a circulé à l'étranger, selon lequel l'Uruguay prendrait l'initiative de faciliter le retour de l'Italie à la S.D.N., moyennant la reconnaissance tacite de la conquête de l'Ethiopie.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

La répression du terrorisme
De Genève. — Les gouvernements des Etats membres et non membres de la Société des Nations, invités à prendre part à la Conférence pour la répression du terrorisme qui s'ouvrira à Genève le 1^{er} novembre, ont été informés que la Conférence sera présidée par M. Carton de Wiart, ministre de Belgique.

APÉRITIF A LA GENTIANE



Pourquoi donner la préférence à LA SUZE parmi tous les apéritifs qui vous sollicitent ?

PARCE QUE la Suze est un apéritif à base de racine de gentiane fraîche.

PARCE QUE la racine de gentiane est recommandée pour stimuler l'appétit et ranimer les forces.

PARCE QUE pour bien se porter et vivre longtemps il est indispensable d'en prendre un verre avant chaque repas.

LA SUZE se boit pure ou étendue d'eau. Pour en diminuer l'amertume vous pouvez y ajouter du cassis ou du sirop de citron.

L'AMIE DE L'ESTOMAC

8, P. Annonce No 881

99 FEMMES sur 100



Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux maux et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVEANCE DE L'ABBE SOURY

dés qu'elles éprouvent la moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque. Elle leur évite une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les Maladies intérieures de la Femme, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du Retour d'Age, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la Circulation : Congestions, Vertiges, Etourdissements, Varices, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVEANCE DE L'ABBE SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

Le flacon { Liquide } 10 fr. 60
 { Pilules }

Bien exiger la véritable JOUVEANCE DE L'ABBE SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

ACUCIN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

L'AGRICULTURE NOUVELLE

Ses

FIRME IMPORTANTE
Produits Spécialités Alimentaires engage-
ment : Agent Général Concessionnaire, actif,
solvable, organisateur. Situation de 3 à
6.000 mensuels suivant activité. Ecrire avec
réf. et détails à : **LUSICAR**, 17, Rue
Vivienne, PARIS.

Dames 30 à 50 ans pouvant voyager
de la part de leur résidence pour visiter
clientèle à sélectionner. Excellente présen-
tation indispensables. Aucune connais. spéciale
nécess. Il suffit d'être persuasive. Il s'agit
de proposer démonstrations appareils mé-
nagers de réputation établie. Mettons au
courant et assurons garantie début 30 fr.
par jour. Ecrire **HAVAS CLERMONT**
N° 3246.

Bibliographie

LA FEMME CHEZ ELLE

1^{er} et 15 de chaque mois
Offre aux lectrices du *Journal du*
Lot les 4 numéros paraissant en oc-
tobre et novembre, accompagnés à ti-
tre de cadeau d'un ouvrage dessiné
avec fournitures : un joli napperon,
broderie de couleur, d'une valeur de
5 francs.

Le service des 4 numéros de « LA
FEMME CHEZ ELLE » et le Nappe-
ron seront envoyés contre 15 tim-
bres de 0 fr. 50.

BON-PRIME

à retourner aux Publications Fran-
çaises TEDESCO, 39, boulevard Ras-
pail, Paris, 7^e.

Je désire recevoir les 4 numéros pa-
raissant en octobre et novembre 1937,
de la revue « LA FEMME CHEZ
ELLE », à titre de lectrice du *Journal*
du Lot.

Il me sera envoyé en prime spécia-
le, un Joli Napperon dessiné avec
fournitures.

Je joins pour cette commande 15
timbres de 0 fr. 50.

Nom
Adresse
Signature

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**Dispositions d'intérêt régional
ou local**

LOT

Cahors à Monsempron-Libos et Agen

L'autorail 1686 Cahors (Dép. 12 h.),
Monsempron-Libos (Arr. 13 h) est
prolongé jusqu'à Agen (Arr. 14 h. 06),
sous le n° 1687, et se substitue entre
Penne et Agen à l'autorail 1445.

L'origine de l'autorail 1543 Mon-
sempron-Libos-Cahors est reportée à
Penne. Il prend le n° 1544 entre
Penne (Dép. 13 h. 30) et Monsem-
pron-Libos (Arr. 13 h. 50).

De nouvelles relations sont ainsi
établies entre Cahors et Agen, Ville-
neuve-sur-Lot et Ste-Livrade (corres-
pondance à Penne).

Brive à St-Denis-près-Martel

Le train de marchandises facultatif
7409 assure un service de voyageurs
(3^e classe), entre Brive (Dép. 12 h. 01)
et St-Denis-près-Martel (Arr. 12 h. 54)
les jours de foire ou de marché à
Brive. Il dessert Turenne (Arr.
12 h. 32) et les Quatre-Routes (Arr.
12 h. 43).

ALGER à 36 h. de PARIS

par PORT-VENDRES

Transbordement direct

du train au paquebot

La voie la plus rapide entre Paris et
Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-
Toulouse-Port-Vendres.

La traversée est assurée en 20 h. 30
par les rapides et confortables paque-
bots de la Compagnie de Navigation-
Mixte; ces paquebots modernes sont
pourvus des dispositifs de sécurité les
plus perfectionnés.

Dans le sens France-Algérie, ils cor-
respondent à un train-paquebot partant
de Paris-Quai-d'Orsay les mardis et sa-
medis soirs, à 19 h. 25 (toutes classes,
couchettes de 1^{re} classe, wagon-lits de
1^{re} et 2^e classes entre Paris-Quai d'Orsay
et Port-Vendres-Ville et wagons-restau-
rant); l'arrivée à Alger a lieu le sur-
lendemain matin, à 7 h. 00 (durée totale
du voyage, 35 h. 40).

C'est non seulement la voie la plus
courte, mais celle qui traverse les eaux
les mieux abritées.

**Petits fûts
Grands avantages**

N'avez-vous pas souhaité d'appro-
visionner votre table, commodément
et à peu de frais, d'un vin dont l'origi-
ne vous garantirait la bonne quali-
té?

Peut-être avez-vous hésité devant
la dépense que représenterait l'achat
de toute une barrique de vin, en
supposant même que vous puissiez
la loger?

Peut-être, d'ailleurs, avez-vous des
raisons de craindre pour la bonne
conservation d'une quantité de vin
correspondant à la consommation de
plusieurs mois et n'appréciez-vous
que médiocrement la corvée de la mi-
se en bouteilles? Vous y ajoutez,
sans doute, l'ennui et les frais de
renvoi de la barrique vide!

Peut-être, d'ailleurs, avez-vous des
raisons de craindre pour la bonne
conservation d'une quantité de vin
correspondant à la consommation de
plusieurs mois et n'appréciez-vous
que médiocrement la corvée de la mi-
se en bouteilles? Vous y ajoutez,
sans doute, l'ennui et les frais de
renvoi de la barrique vide!

Ces inconvénients n'existent plus.

Les Grands Réseaux viennent, en
effet, de mettre en vigueur un tarif

spécial destiné à favoriser l'expédi-
tion de vin de consommation cou-
rante en petits fûts, de manipulation
facile, dont le poids ne dépasse pas
70 kilos pour les quarts (55 li-
tres environ) ou 40 kilos pour les
demi-quarts (30 litres environ).

Les prix de ce tarif, extrêmement
simples, sont établis de département à
département. Ils comprennent : le
prix du transport, de la gare d'expédi-
tion à la gare de destination; la li-
vraison à domicile; les frais de re-
prise du fût à domicile et de renvoi
à la gare expéditrice.

Connaître le prix du transport est
des plus faciles.

Il vous suffit de consulter le ta-
bleau des numéros de prix qui figure
au « barème des petits colis »,
établi par département, et qui est dé-
livré gratuitement par les gares ou
les correspondants des Grands Ré-
seaux.

Quand vous aurez le numéro qui
vous intéresse, vous trouverez im-
médiatement le prix sur le tableau

du Tarif spécial P.V. 6-106, chapi-
tre 1^{er}, § IV.
Facilité, commodité, économie, tel-
les sont les caractéristiques de ce
nouveau tarif.

N'ayons-nous pas raison de dire :
Petits fûts... Grands avantages!

A BON MARCHÉ...

Puisque vous avez des produits à
vendre, des affaires à traiter, des
achats à faire,

Venez au Marché de Cahors

Mais avant de prendre le train,
n'oubliez pas de vous munir d'un :

Billet de marché

50 0/0 de réduction

sur les prix des billets simples à pla-
ce entière pour l'aller et le retour en
3^e classe.

Ces billets sont délivrés tous les
jours de marché et de foire de Cahors,
par toutes les gares sur les sections
de ligne de Gourdon, Cajarc, Caussa-
de et Fumel à Cahors.

Ils sont valables à l'aller dans tous
les trains permettant d'arriver à
Cahors avant 14 heures, au retour
dans tous les trains à partir de 10 h.
et permettant de revenir au point de
départ dans la même journée.

AVEZ-VOUS ATOUT

LA CARTE A 1/2 TARIF

Voyagez-vous habituellement sur une
certaine ligne ? de Cahors à Toulouse,
par exemple ? Prenez une carte à demi
tarif valable trois mois ou un an sur ce
parcours. Son faible prix est amorti en
quelques voyages. En effet, une carte va-
lable en 3^e classe sur le trajet Cahors-
Toulouse (245 km.) coûte seulement : 80
francs pour 3 mois ; 160 fr. pour un an.
Ce prix est récupéré après 4 voyages al-
ler et retour dans le premier cas ; après
7 voyages aller et retour dans le second.

LA CARTE A DEMI TARIF

LA CARTE QUI FAIT GAGNER

Renseignez-vous dans les gares P.O.
Midi.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

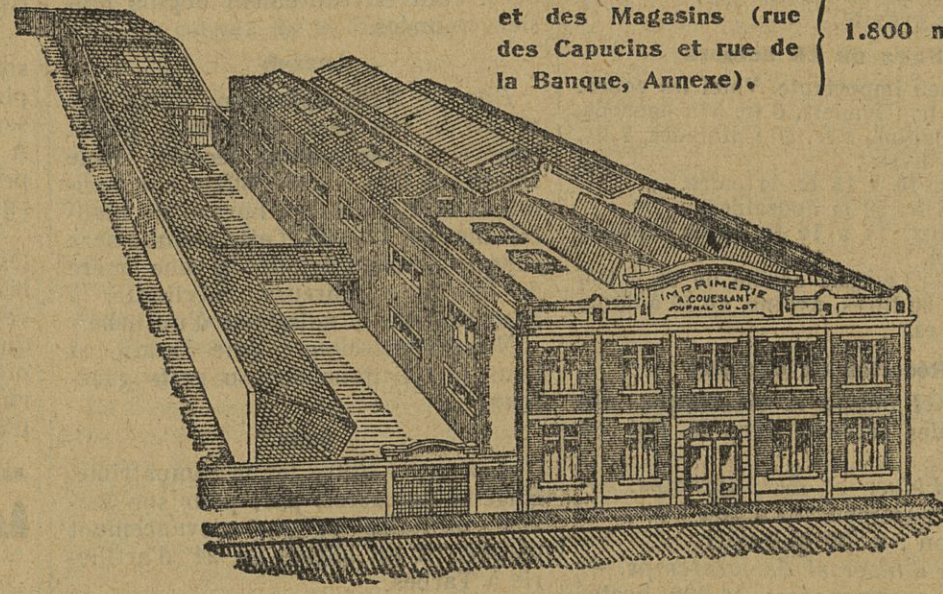
INSTALLATION MODERNE

10 LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

**LA
MODE PRATIQUE**

OFFRE AUX LECTRICES DE CE JOURNAL
un abonnement de faveur de 3 mois
et une pochette de patrons, le tout pour 20 frs

De plus, vous trouverez dans le 1^{er} N° de chaque mois
une série de patrons à votre taille de mannequin.

Envoyez 20 francs avec cette annonce : 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

SERVICE D'HIVER 1937-1938

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE	EXP.	RAPIDE	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
PARIS (Orsay) dép.	10	15	20	20	20	20	20	20
PARIS (Aust.) dép.	10	15	20	20	20	20	20	20
LIMOGES (arrivée) »	15	20	25	25	25	25	25	25
LIMOGES (départ) »	15	20	25	25	25	25	25	25
BRIVE (arrivée) »	16	21	26	26	26	26	26	26
BRIVE (départ) »	16	21	26	26	26	26	26	26
Gignac-Cressensac. »	14	19	24	24	24	24	24	24
SOULLAC. dép. »	12	17	22	22	22	22	22	22
CAZOULES. »	13	18	23	23	23	23	23	23
La Chap.-d-Mareuil »	13	18	23	23	23	23	23	23
Lamothe-Fénelon. »	13	18	23	23	23	23	23	23
Nozac. »	14	19	24	24	24	24	24	24
GOURDON. dép. »	14	19	24	24	24	24	24	24
Saint-Clair. »	14	19	24	24	24	24	24	24
Dégagnac. »	14	19	24	24	24	24	24	24
Thédirac-Peyrilles. »	14	19	24	24	24	24	24	24
Saint-Denis-Catus. »	14	19	24	24	24	24	24	24
Espère. »	14	19	24	24	24	24	24	24
CAHORS (arrivée) »	15	20	25	25	25	25	25	25
CAHORS (départ) »	15	20	25	25	25	25	25	25
Sept-Ponts. »	11	16	21	21	21	21	21	21
Cieureac. »	12	17	22	22	22	22	22	22
Labenque. »	12	17	22	22	22	22	22	22
Caussade. »	12	17	22	22	22	22	22	22
MONTAUBAN arr. »	13	18	23	23	23	23	23	23
TOULOUSE. arr. »	14	19	24	24	24	24	24	24

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	EXP.	RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.	1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e d.
TOULOUSE. d.	3	5	8	8	8	8	8
MONTAUBAN. d.	6	11	16	16	16	16	16
Caussade. »	6	11	16	16	16	16	16
Labenque. »	7	12	17	17	17	17	17
Cieureac. »	7	12	17	17	17	17	17
Sept-Ponts. »	7	12	17	17	17	17	17
CAHORS... arr. »	7	12	17	17	17	17	17
Espère. »	8	13	18	18	18	18	18
St-Denis-Catus. »	8	13	18	18	18	18	18
Thédirac-Peyrilles. »	8	13	18	18	18	18	18
Dégagnac. »	9	14	19	19	19	19	19
Saint-Clair. »	9	14	19	19	19	19	19
GOURDON (1) d. »	9	14	19	19	19	19	19
Nozac. »	9	14	19	19	19	19	19
Lamothe-Fénelon. »	9	14	19	19	19	19	19
La Chap.-de-Mar. »	9	14	19	19	19	19	19
CAZOULES. »	9	14	19	19	19	19	19
SOULLAC. dép. »	10	15	20	20	20	20	20
Gignac-Cressensac. »	10	15	20	20	20	20	20
BRIVE... arr. »	10	15	20	20	20	20	20
BRIVE... dép. »	10	15	20	20	20	20	20
LIMOGES... arr. »	11	16	21	21	21	21	21
LIMOGES... dép. »	11	16	21	21	21	21	21
PARIS... (A.) arr. »	13	18	23	23	23	23	23
PARIS... (O.) arr. »	13	18	23	23	23	23	23

Montauban, Cahors à Libos

	Autorails	MARCH.	TOY.	Autorails
MONTAUBAN. »	10	10	10	10
CAHORS. »	11	11	11	11
Mercuès. »	12	12	12	12
Douelle (Arrêt). »	12	12	12	12
Parnac. »	12	12	12	12
Luzech. »	12	12	12	12
Castelfranc. »	12	12	12	12
Prayssac (Arrêt). »	12	12	12	12
Puy-l'Evêque. »	12	12	12	12
Duravel. »	12	12	12	12
Soturac-Touzac. »	12	12	12	12
Fumel. »	12	12	12	12
LIBOS. »	13	13	13	13

Libos, Cahors à Montauban

	Autorails	TOY.	Autorails
LIBOS... dép. »	6	6	6
Fumel. »	6	6	6
Soturac-Touzac. »	6	6	6
Duravel. »	7	7	7
Puy-l'Evêque. »	7	7	7
Prayssac (Arrêt). »	7	7	7
Castelfranc. »	7	7	7
Luzech. »	7	7	7
Parnac. »	7	7	7
Douelle (Arrêt). »	7	7	7
Mercuès. »	7	7	7
CAHORS. »	7	7	7
CAHORS. »	7	7	7
MONTAUBAN. »	8	8	8

* Arrêt facultatif sur demande faite par les voyageurs au Chef
de gare pour monter; au Chef de train pour descendre.

St-Denis-près-Martel à Aurillac

	EXP.
St-Denis-près-Martel. »	4 50 14 43 18 43 18 53 »
Vayrac. »	4 58 14 50 » 19 »
Bétaille (arrêt). »	5 3 14 54 » 19 5 »
Puybrun. »	5 11 15 2 » 19 12 »
Bretenoux-Biars. »	5 20 15 10 » 19 1 » 19 21 »
Port-de-Gagnac. »	5 26 15